



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-194
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

L'an Deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : **24**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Patricia NOSAL - Sylvie ROUVERAND, et Messieurs Robert BARNAKIAN - Xavier COLONNA étaient excusés et avaient donné procuration et Monsieur Stéphane BURGIO, absent.

**APPROBATION DU CONTRAT DE PRÊT GRATUIT DE 15 JOURS DE VELOS A
ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

Vu la loi LOM n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;

Vu le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le projet AVELO3 – La Côte Bleue à Vélo a été adopté par délibération n°2023-334 et a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans. Ce projet est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

Ce programme vise à encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire. Le projet concerne la mise en place de services expérimentaux en faveur de l'usage du vélo, et notamment la création d'un **service gratuit de prêt de vélos à assistance électrique (VAE)** à destination des habitants du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition quatre VAE, qui seront prêtés gratuitement pour une durée de 2 semaines aux usagers selon un calendrier de rotation entre les quatre communes. Ce service est financé par le programme AVELO3 et les communes du projet à hauteur de 7 000 €, permettant de couvrir l'achat du matériel ainsi que les frais de fonctionnement afférents.

Cette action s'inscrit dans une stratégie plus large menée par les communes de la Côte Bleue, comprenant également : l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, la création d'un site internet dédié à la pratique du vélo, l'organisation d'une Fête du vélo annuelle, etc.

Les objectifs du service sont :

- Faire découvrir une solution de mobilité décarbonée et active,
- Réduire les freins à la pratique du vélo au quotidien,
- Encourager la culture vélo sur le territoire,
- Favoriser une expérimentation avant un éventuel achat de VAE par les habitants.

La formule de prêt permet aux personnes intéressées de tester un vélo pendant deux semaines, avec la possibilité de renouveler une fois la période, sous réserve de disponibilité. Ce test peut être réalisé sur différents types de trajets, selon les usages quotidiens de l'utilisateur.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

APPROUVE le contrat de prêt gratuit de 15 jours de vélos à assistance électrique (VAE)
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt gratuit de 15 jours de vélos à assistance électrique (VAE).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

